EGEPARGNE ACTIONS MONDE

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025



EGEPARGNE ACTIONS MONDE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	**4**
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	**8**
Informations spécifiques	**10**
Informations réglementaires	**11**
Certification du Commissaire aux comptes	**18**
Comptes annuels	**23**
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Compte de résultat	26
Annexes aux comptes annuels	**28**
Informations générales	29
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	36
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	38
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	43
Inventaire des actifs et passifs	49
Annexe(s)	**63**
Caractéristiques du fonds	64
Information SFDR	73

Présentation des acteurs

Société de Gestion :
CPR Asset Management
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris Cedex 15

Dépositaire :
Caceis Bank
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux Comptes :
Forvis Mazars
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Délégataire comptable
Caceis Fund Administration
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Compte rendu d'activité

Décembre 2025
"Faits marquants sur les marchés financiers : Décembre 2025 s'est achevée avec des marchés réagissant à un net virage vers une politique monétaire plus accommodante et à un contexte de croissance plus doux. La Fed est de nouveau intervenue - en décidant une baisse de 25 pb en décembre alors que les marchés intégraient un cycle d'assouplissement en 2026 - et cette mesure, conjuguée à des signaux d'inflation modérée et à un affaiblissement des indicateurs d'emploi du secteur privé, a poussé les rendements souverains à la baisse et soutenu le resserrement des écarts de crédit des entreprises. Les actions mondiales ont terminé le mois et l'année sur une note globalement positive, portées par les grandes valeurs technologiques et les titres exposés à l'IA, qui ont dopé les indices et accentué la concentration sectorielle. Les marchés des matières premières ont été tirés par un mélange de géopolitique et de dynamique de la demande : le pétrole a connu des hausses intermittentes en raison de craintes d'approvisionnement et des tensions au Moyen-Orient, tandis que l'or a profité de la baisse des taux réels et d'afflux ponctuels vers les valeurs refuges. Le dollar américain s'est affaibli à mesure que la crédibilité d'un assouplissement de la Fed augmentait, aidant à raffermir les devises cycliques et de nombreux émergents, même si la performance des marchés émergents est restée inégale - l'Inde et certains pays exportateurs de matières premières ont surperformé, tandis que la Chine continuait de présenter des risques baissiers liés à l'immobilier et à la demande. L'activité Corporate s'est distinguée par des rachats d'actions soutenus, des opérations de fusions-acquisitions actives dans des secteurs ciblés et des résultats qui ont conforté la préférence du marché pour les acteurs technologiques à forte marge et les gagnants de l'IA. Hors des États-Unis, les banques centrales sont restées dépendantes des données économiques : la BCE, la BoE et la BoJ ont affiché de la patience plutôt que d'annoncer un assouplissement synchronisé, soulignant la divergence de politique et la sensibilité des marchés aux nouvelles publications macroéconomiques. Les points chauds géopolitiques - principalement la guerre Russie-Ukraine et le conflit Israël-Gaza - sont demeurés des risques extrêmes importants, maintenant les secteurs de l'énergie et de la défense sous surveillance et provoquant des afflux ponctuels vers les valeurs refuges. Globalement, les investisseurs sont entrés en 2026 positionnés pour un assouplissement de la Fed et une demande soutenue de rendement et d'exposition à la croissance, tout en restant vigilants face au risque qu'une surprise inflationniste ou une escalade géopolitique ne revalorise rapidement le risque. Le S&P 500 est tout juste resté en territoire positif, en hausse de 0,1 %. Alors que les craintes liées à l'IA persistaient, le NASDAQ a reculé de 0,5%, enregistrant sa deuxième période négative. L'Asie est restée plutôt stable (Nikkei +0,3 %, Hong Kong -0,6 %), tandis que l'Europe a affiché d'excellentes performances, en hausse de 2,8 % : le DAX a gagné 2,7 %, le FTSE 2,3 %, l'IBEX 5,9 % et le MIB 3,7 %. Bilan des principales positions du mois : Sur le mois, le fonds affiche une performance supérieure à celle de l'indice de référence le MSCI World Index (-XX% vs -XX%).Nous notons un effet sectoriel négatif, avec pourtant une bonne contribution des Services aux collectivités et Energie mais négative dans les secteurs Finance et Santé. L'effet pays fut quant à lui neutre, avec une bonne contribution au Japon mais négative en Amérique du Nord et Europe. Nous observons également un effet positif de notre positionnement relativement confiant sur le marché. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Omnicom (12.5%), Microsoft (-2.9%), General Motors (9.5%), Fox (10.2%).A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Cencora (-9.5%), Tesla, absent du portefeuille (3.3%), Broadcom (-15%), Akamai Technologies, (-3.7%). Perspectives pour le mois suivant : La politique budgétaire devrait assurer l'essentiel du soutien - surtout aux États-Unis, en Allemagne et au Japon - tandis que la politique monétaire apportera un appui complémentaire. Aux États-Unis, des remboursements fiscaux plus élevés améliorent légèrement la croissance au 1er semestre 2026, nos prévisions 2026 passent modestement de 1,9 % à 2,0 %, mais la croissance restera inférieure au potentiel et la consommation s'affaiblira sans effondrement du marché du travail. La direction de la Fed s'annonce plus accommodante et nous conservons l'hypothèse de deux baisses de taux en 2026. En Europe, la BCE n'a pas baissé ses taux directeurs en décembre mais nous anticipons deux baisses l'an prochain, malgré des perspectives de croissance atones et le risque d'un effet négatif des tarifs américains sur les exportations. Le Japon a besoin d'une normalisation plus nette des taux pour attirer un rapatriement de capitaux, la BOJ pourrait relever ses taux une fois en 2026, mais une communication plus claire est nécessaire pour rendre la hausse durable. Les marchés exigeront plus de transparence sur la monétisation des investissements IA, le cycle d'investissement pourrait s'étendre des hyperscalers aux services publics et aux industriels, augmentant l'offre de crédit d'entreprise."

EGEPARGNE ACTIONS MONDE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille EGEPARGNE ACTIONS MONDE et de son benchmark s'établissent à :

- Part Egépargne Actions Monde - E (C) en devise EUR : 9,40% / 6,77% avec une Tracking Error de 1,84%
- Part Egépargne Actions Monde - S (C) en devise EUR : 12,61% / 11,15%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	276 385 200,53	278 334 555,60
MICROSOFT CORP	15 612 583,18	88 706 175,54
WALMART INC	22 095 967,90	21 097 572,35
ALPHABET INC-CL A	42 528 016,92	
NVIDIA CORP	26 646 489,17	14 227 292,02
ORACLE CORP	17 914 062,93	19 886 459,62
AMAZON.COM INC	35 797 182,67	
APPLE INC	19 937 236,83	7 249 893,32
NETFLIX INC	9 014 625,66	17 605 391,79
AKAMAI TECHNOLOGIES INC	12 341 720,00	13 611 937,25

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

VIE DE L'OPC SUR L'EXERCICE

▪ Modifications substantielles :

Depuis le **30 septembre 2025** : mise en place du mécanisme de plafonnement des rachats, dit « Gates » pour votre FCPE.

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli. La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le règlement du FCPE est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Concomitamment à cette modification, le process de sélection des titres en portefeuille est également modifié. Les titres européens se verront appliquer les mêmes critères de sélection quantitatifs de valorisation, de croissance et de rentabilité que les titres non européens .

Cette modification a obtenu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 juillet 2025 et la documentation juridique de votre FCPE a été actualisée en ce sens.

▪ Autres modifications :

Depuis le **13 mars 2025**, les modifications suivantes sont intervenues sur votre FCPE :

- **Modification de la part existante, renommée « F »**

Part	**F**
Code AMF	990000098369
Cible investisseurs	Part réservée aux salariés des Entreprises EDF et Engie ou des entreprises qui leur sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du Travail ainsi que d'autres entreprises des secteurs de l'industrie électrique et gazière.
Affectation **- des résultats** **- des plus-values**	Capitalisation
Devise de la classe	EUR
Frais de fonctionnement et de gestion financière	0,26% TTC maximum
Typologie des frais	Forfait
Frais indirects	Non significatifs
Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	N/A

- **Création des nouvelles parts A, P et S** dont les caractéristiques sont les suivantes :

Part	**A**
Code ISIN	FR001400XUC5
Cible investisseurs	Part dédiée aux salariés des groupes souscrivant via un plan d'épargne retraite assurantiel des Groupes EDF, Engie et de leurs filiales
Affectation **- des résultats** **- des plus-values**	Capitalisation
Devise de la classe	EUR
Frais de fonctionnement et de gestion financière	0,26% TTC maximum
Typologie des frais	Forfait
Frais indirects	Non significatifs
Commission de surperformance	N/A
Commission de mouvement	N/A

Parts	**P**	**S**
Code AMF	990000203679	990000203689
Cible investisseurs	Part réservée aux salariés des Entreprises EDF et Engie, et leurs filiales.	Part réservée aux salariés sortis du groupe EDF, Engie et leurs filiales.
Affectation **- des résultats** **- des plus-values**	Capitalisation	Capitalisation
Devise de la classe	EUR	EUR
Frais de fonctionnement et de gestion financière	0,26% TTC maximum	0,26% TTC maximum
Typologie des frais	Forfait	Forfait
Frais indirects	Non significatifs	Non significatifs
Commission de surperformance	N/A	N/A
Commission de mouvement	N/A	N/A

Depuis le **1er octobre 2025**, les modifications suivantes sont intervenues sur votre FCPE :

- **Clôture de la part « S » et part « P » consécutivement renommée part « S » :**

  Afin d'harmoniser les parts du FCPE avec les autres FCPE du dispositif, la part « S » inactive a été clôturée et a fait l'objet d'une information spécifique a posteriori. En conséquence, la part « P » existante a été renommée « S » et a repris les caractéristiques de l'ancienne part « S ».

- **Part « F » renommée Part « E » :**

  Afin d'harmoniser les parts du FCPE avec les autres FCPE du dispositif, la part « F » existante a été renommée « E » et a repris les caractéristiques de l'ancienne part « F ».

- **Mise à jour du PCD :**

  A des fins de cohérence et de meilleure lisibilité, il a été décidé de mettre à jour le document précontractuel publié en application du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Annexe SFDR ») de votre FCPE.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 20% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan :
3. Compléments d'information,
3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement
Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 2,88%.

• Effet de Levier :
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,27%.
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 102,88%.
N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.
• Droit de remploi du collatéral : 100%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :
- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :
- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de

Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires[1]) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

[1] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
  - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
  - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
  - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
  - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères *qualitatifs :*
- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
  - Respect de la politique Investissement Responsable,
  - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
  - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
  - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :
- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
  - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
  - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :
- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques

- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
  - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
  - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :
Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.
Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.
Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon
CPR AM exclut :
- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :
• Fonds passifs ESG
Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG
Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac
Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.
En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :
Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable.

** Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie
Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.
Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Docusign Envelope ID: 1100F5CE-3F93-8740-822E-4F6F6CDAC5ED

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCPE EGEPARGNE ACTIONS MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: 1100F5CE-3F93-8740-822E-4F6F6CDAC5ED

FCPE EGEPARGNE ACTIONS MONDE
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCPE EGEPARGNE ACTIONS MONDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) EGEPARGNE ACTIONS MONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 1100F5CE-3F93-8740-822E-4F6F6CDAC5ED

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Docusign Envelope ID: 1100F5CE-3F93-8740-822E-4F6F6CDAC5ED

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 8/6/2026

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

Comptes annuels

EGEPARGNE ACTIONS MONDE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**1 719 198 833,28**	**1 491 041 044,98**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 719 198 833,28	1 491 041 044,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé		
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**39 234 155,23**	**40 550 921,43**
OPCVM	39 234 155,23	40 550 921,43
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**1 003 368,09**	**3 198 903,15**
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 759 436 356,60**	**1 534 790 869,56**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**7 876 893,97**	**11 105 468,31**
Comptes financiers	**12 332 133,56**	**3 351 825,03**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**20 209 027,53**	**14 457 293,34**
Total de l'actif I+II	**1 779 645 384,13**	**1 549 248 162,90**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

EGEPARGNE ACTIONS MONDE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 624 184 561,97	1 240 144 600,67
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	153 605 460,83	305 217 509,34
Capitaux propres I	**1 777 790 022,80**	**1 545 362 110,01**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 777 790 022,80**	**1 545 362 110,01**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**1 003 368,09**	**3 198 903,15**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**1 003 368,09**	**3 198 903,15**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	851 993,24	687 149,74
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**851 993,24**	**687 149,74**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 779 645 384,13**	**1 549 248 162,90**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

EGEPARGNE ACTIONS MONDE
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	21 425 494,80	17 315 801,95
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	307 597,42	453 475,63
Sous-total produits sur opérations financières	**21 733 092,22**	**17 769 277,58**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-17 596,56	-10 463,23
Sous-total charges sur opérations financières	**-17 596,56**	**-10 463,23**
Total revenus financiers nets (A)	**21 715 495,66**	**17 758 814,35**
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	1 902 288,42	1 659 962,34
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 913 381,99	-1 660 005,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-26,87	-9 146,75
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-11 120,44**	**-9 190,25**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**21 704 375,22**	**17 749 624,10**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**279 825,37**	**1 814 750,48**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**21 984 200,59**	**19 564 374,58**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	134 313 838,68	140 844 335,43
Frais de transactions externes et frais de cession	-469 400,34	-439 420,11
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**133 844 438,34**	**140 404 915,32**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**85 211,80**	**15 642 666,24**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**133 929 650,14**	**156 047 581,56**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-6 192 005,45	115 966 392,06
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-232 904,04	240 208,93
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-6 424 909,49**	**116 206 600,99**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**4 116 519,59**	**13 398 952,21**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-2 308 389,90**	**129 605 553,20**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**153 605 460,83**	**305 217 509,34**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'univers d'investissement du fonds est le MSCI World converti en euro restreint aux valeurs respectant le pacte mondial soit environ 1300 valeurs parmi les grandes capitalisations boursières internationales.
Cet univers évoluera avec la couverture ISR au-delà de cet indice de référence.

Le Fonds a pour objectif de rechercher une performance à long terme au moins équivalente à son indice de référence (ou « benchmark ») : le MSCI World converti en euro (dividendes net réinvestis).

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ».

Conformément à l'article 14.(2) des Regulatory Technical Standards («RTS») du Règlement Disclosure, les informations sur les caractéristiques environnementales et sociales du FCPE sont disponibles dans l'Annexe «Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852» du présent règlement.

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, le FCPE promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. Le FCPE ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.
Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont disponibles en annexe de ce règlement.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active s'appuyant sur des équipes de gérants et d'analystes et sur un pilotage rigoureux du risque. Cette gestion est essentiellement centrée sur la sélection de titres socialement responsables suivant les critères extra-financiers définis par EDF et Engie (sélection « positive » des titres actions).

Cette gestion active et fondamentale se décompose en 2 grands axes :
A-Gestion de l'exposition action
B-Gestion des actions internationales

A. Gestion de l'exposition action

Le Fonds a vocation à être exposé à 100% de son actif net en actions en direct par des investissements en titres vifs et par le biais d'OPC (1) eux-mêmes investis en actions ou en produits dérivés ayant des sous-jacents actions. Le gérant peut réduire l'exposition action du portefeuille en particulier en cas d'anticipation de baisse des marchés actions. Le FCPE devant être exposé au moins à 80% dans des actions internationales, le solde étant investi en placements monétaires gérés en direct ou au travers d'OPC. Les placements monétaires devront, si possible, répondre aux critères socialement responsables définis par EDF et Engie en particulier les sociétés émettrices devront respecter les critères du Pacte Mondial des Nations Unies.

(1)Le terme « OPC », lorsqu'il est utilisé au sein du règlement ou DICI, est employé de façon générique et recouvre : les placements collectifs – OPCVM français ou établi dans un autre Etat membre de l'union Européenne, FIA de droit français et FIA établi dans un autre Etat membre de l'Union Européenne – et/ou les fonds d'investissement.

B. Gestion des actions internationales

La partie actions internationales est, elle-même, composée de 2 poches :

1- Une poche de «sélection positive » des titres actions
2- Une poche thématique

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**758 575 362,19**	**742 651 614,78**	**1 010 311 583,10**	**1 545 362 110,01**	**1 777 790 022,80**
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E en EUR					
Actif net	758 575 362,19	742 651 614,78	1 010 311 583,10	1 545 362 110,01	1 742 858 844,16
Nombre de titres	16 673 977,6676	17 877 097,8242	20 227 363,8678	24 829 207,4088	25 597 512,8193
Valeur liquidative unitaire	45,49	41,54	49,94	62,23	68,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,84	2,52	2,02	6,28	5,15
Capitalisation unitaire sur revenu	0,65	0,73	0,77	0,78	0,85
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S en EUR					
Actif net					34 931 178,64
Nombre de titres					2 068 399,4312
Valeur liquidative unitaire					16,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					0,90
Capitalisation unitaire sur revenu					0,08

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.
Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés

(BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE, y compris les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats), à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par le FCPE (ces frais sont présents lorsque le FCPE investit plus de 20% de son actif en parts et/ou actions d'OPC).

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCPE a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCPE ;
- des commissions de mouvement facturées au FCPE ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

N°	FRAIS FACTURES AU FCPE*	ASSIETTE	TAUX MAXIMUM ANNUEL / BAREME	PRISE EN CHARGE FCPE/ENTREPRISE
1	▪ Frais de gestion(i) ▪ Frais de gestion externes à la société de gestion(i): - Frais dépositaire/valorisateur - Honoraires du Commissaire aux Comptes - Frais de gestion administrative et comptable - Distribution - Avocats...	Actif net	Parts E, A et S : 0,26% TTC	Part E : à la charge de l'entreprise Parts A et S : à la charge du FCPE
2	Frais indirects(i) (ii) maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Parts A, E et S : Non significatifs	A la charge du FCPE
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	N/A	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	N/A	N/A

** Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.*

(i) Le cumul :
. des frais de gestion directs [frais de gestion et frais de gestion externes figurant au 1) -- du tableau ci - dessus] et
. des frais de gestion indirects [tels que figurant au 2) du tableau ci-dessus] sont plafonnés sur une base dégressive, selon le barème suivant, applicable par tranches marginales d'encours :

** les frais indiqués ci-dessous sont appliqués rétroactivement depuis le 1er juillet 2020*

- de 0 à 50.000.000 € : 0,26% TTC *
- de 50.000.001 € à 100.000.000 € : 0,22% TTC
- de 100.000.0001€ à 400.000.000 € : 0,17% TTC
- de 400.000.001 € à 500.000.000 € : 0,15% TTC
- de 500.000.001 € à 600.000.000 € : 0,13% TTC
- Au-delà de 600.000.001 € : 0,09% TTC

Les frais de fonctionnement et commissions sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative et sont perçus trimestriellement.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 540,00 HT EUR, ils sont pris en charge par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S	Capitalisation	Capitalisation
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 545 362 110,01**	**1 010 311 583,10**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	522 432 565,65	491 304 998,52
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-439 128 556,93	-230 615 612,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	21 704 375,22	17 749 624,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	133 844 438,34	140 404 915,32
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-6 424 909,49	116 206 600,99
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 777 790 022,80**	**1 545 362 110,01**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E		
Parts souscrites durant l'exercice	7 947 396,3422	486 723 955,95
Parts rachetées durant l'exercice	-7 179 090,9317	-438 003 347,57
Solde net des souscriptions/rachats	768 305,4105	48 720 608,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 597 512,8193	
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S		
Parts souscrites durant l'exercice	2 135 659,5269	35 708 609,70
Parts rachetées durant l'exercice	-67 260,0957	-1 125 209,36
Solde net des souscriptions/rachats	2 068 399,4312	34 583 400,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 068 399,4312	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E QS0009098367	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 742 858 844,16	25 597 512,8193	68,08
EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S QS0009203678	Capitalisation	Capitalisation	EUR	34 931 178,64	2 068 399,4312	16,88

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays Pays 1 ETATS-UNIS +/-	Pays 2 CANADA +/-	Pays 3 JAPON +/-	Pays 4 ROYAUME-UNI +/-	Pays 5 FRANCE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 719 198,84	1 237 648,41	95 114,64	81 989,78	54 284,83	43 317,44
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	51 755,89	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**1 770 954,73**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité <= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	Décomposition par niveau de deltas <= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	12 332,13				12 332,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**12 332,13**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	12 332,13						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**12 332,13**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CAD +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	1 247 734,87	95 114,64	81 989,78	46 273,15	99 060,58
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	1 343,22	64,75	842,47	700,37	32,94
Comptes financiers	4 689,23	164,24	3 797,18	1 213,10	506,80
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**1 253 767,32**	**95 343,63**	**86 629,43**	**48 186,62**	**99 600,32**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion
L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement
Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS
Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	2 828 899,33
	Dépôts de garantie en espèces	3 923 409,41
	Coupons et dividendes en espèces	1 124 585,23
Total des créances		**7 876 893,97**
Dettes		
	Rachats à payer	841 009,26
	Frais de gestion fixe	10 983,98
Total des dettes		**851 993,24**
Total des créances et des dettes		**7 024 900,73**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	11 093,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			39 234 155,23
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	39 234 155,23
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**39 234 155,23**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**21 984 200,59**	**19 564 374,58**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**21 984 200,59**	**19 564 374,58**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**21 984 200,59**	**19 564 374,58**

Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**21 803 768,24**	**19 564 374,58**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**21 803 768,24**	**19 564 374,58**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**21 803 768,24**	**19 564 374,58**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	21 803 768,24	19 564 374,58
Total	**21 803 768,24**	**19 564 374,58**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**180 432,35**	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**180 432,35**	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**180 432,35**	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	180 432,35	
Total	**180 432,35**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**133 929 650,14**	**156 047 581,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**133 929 650,14**	**156 047 581,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**133 929 650,14**	**156 047 581,56**

Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**132 054 257,82**	**156 047 581,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**132 054 257,82**	**156 047 581,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**132 054 257,82**	**156 047 581,56**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	132 054 257,82	156 047 581,56
Total	**132 054 257,82**	**156 047 581,56**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 875 392,32**	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 875 392,32**	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 875 392,32**	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 875 392,32	
Total	**1 875 392,32**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**1 719 198 833,28**	**96,70**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 719 198 833,28**	**96,70**
Assurance			**34 187 598,99**	**1,92**
AIA GROUP LTD	HKD	355 000	3 102 895,65	0,17
ALLIANZ SE-REG	EUR	12 050	4 705 525,00	0,28
ALLSTATE CORP	USD	25 460	4 512 324,07	0,25
AVIVA PLC	GBP	428 125	3 355 766,48	0,19
AXA SA	EUR	45 296	1 855 324,16	0,10
DAI-ICHI LIFE HOLDINGS INC	JPY	219 500	1 554 237,44	0,09
INTACT FINANCIAL CORP	CAD	19 100	3 389 926,70	0,19
JAPAN POST INSURANCE CO LTD	JPY	75 000	1 919 722,05	0,11
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	48 500	1 501 484,56	0,08
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 573	884 340,60	0,05
SOMPO HOLDINGS INC	JPY	76 500	2 217 425,63	0,12
TRAVELERS COMPANIES INC	USD	5 603	1 383 801,93	0,08
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	5 883	3 804 824,72	0,21
Automobiles			**11 974 311,31**	**0,67**
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	21 760	2 026 726,40	0,11
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	18 934	706 616,88	0,04
FUJI HEAVY INDUSTRIES	JPY	91 900	1 694 833,73	0,10
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	168 100	2 131 735,90	0,12
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	297 000	5 414 398,40	0,30
Banques commerciales			**89 949 174,92**	**5,06**
AUST AND NZ BANKING GROUP	AUD	104 266	2 151 389,08	0,12
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	268 611	5 385 650,55	0,30
BANK OF AMERICA CORP	USD	135 123	6 327 868,36	0,36
BANK OF NEW YORK MELLON	USD	98 259	9 712 535,49	0,55
BARCLAYS PLC	GBP	222 461	1 212 624,55	0,07
BNP PARIBAS	EUR	26 815	2 166 383,85	0,12
CAN IMPERIAL BK OF COMMERCE	CAD	129 900	10 040 037,89	0,56
CHIBA BANK LTD/THE	JPY	137 000	1 300 869,71	0,07
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	AUD	43 291	3 946 874,78	0,22
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	37 000	649 350,00	0,04
DANSKE BANK A/S	DKK	56 633	2 415 754,96	0,14
DEUTSCHE BANK AG	EUR	85 667	2 836 434,37	0,16
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	458 673	6 166 069,60	0,35
ING GROEP NV	EUR	82 169	1 972 877,69	0,11
INTESA SANPAOLO	EUR	737 982	4 369 591,42	0,25
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	JPY	184 000	2 491 792,70	0,14
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	109 000	3 374 995,21	0,19

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD	AUD	107 330	2 578 430,79	0,15
NATWEST GROUP PLC	GBP	357 702	2 670 218,91	0,15
ROYAL BK OF CANADA	CAD	37 100	5 392 278,40	0,30
SOCIETE GENERALE SA	EUR	42 000	2 886 240,00	0,16
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	63 167	1 318 104,27	0,07
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	JPY	44 600	1 221 302,83	0,07
TORONTO DOMINIUM BANK	CAD	31 800	2 555 219,58	0,14
UNICREDIT SPA	EUR	9 962	706 505,04	0,04
UNITED OVS BANK	SGD	70 000	1 624 921,38	0,09
WESTPAC BANKING CORP	AUD	112 920	2 474 853,51	0,14
Biens de consommation durables			**3 976 147,43**	**0,22**
SONY GROUP CORP	JPY	181 900	3 976 147,43	0,22
Biotechnologie			**26 644 702,15**	**1,50**
AMGEN INC	USD	16 885	4 705 717,02	0,26
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 360	974 848,00	0,05
CSL LTD	AUD	18 239	1 787 964,65	0,10
GILEAD SCIENCES INC	USD	59 320	6 199 443,82	0,36
INCYTE CORP	USD	66 359	5 580 721,55	0,31
REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	8 559	5 625 131,19	0,32
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	57 612	1 770 875,92	0,10
Boissons			**23 709 271,37**	**1,33**
DIAGEO PLC	GBP	60 676	1 114 286,96	0,06
DOORDASH INC - A	USD	26 581	5 125 858,81	0,29
PEPSICO INC	USD	142 953	17 469 125,60	0,98
Composants automobiles			**9 298 001,28**	**0,52**
FERRARI NV	EUR	8 379	2 670 387,30	0,15
MAGNA INTERNATIONAL INC	CAD	145 822	6 627 613,98	0,37
Conglomérats industriels			**16 952 772,40**	**0,95**
HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC	JPY	42 300	906 022,44	0,05
HITACHI LTD	JPY	102 300	2 724 085,59	0,15
KEPPEL CORP. LTD	SGD	178 000	1 219 783,49	0,07
PARKER HANNIFIN CORP	USD	3 448	2 580 487,96	0,15
RHEINMETALL AG	EUR	1 300	2 029 300,00	0,11
SIEMENS AG-REG	EUR	26 091	6 239 662,65	0,35
SMITHS GROUP PLC	GBP	46 532	1 253 430,27	0,07
Construction et ingénierie			**9 281 397,70**	**0,52**
COMFORT SYSTEMS USA INC	USD	9 726	7 728 876,10	0,43
EIFFAGE	EUR	12 684	1 552 521,60	0,09
Courrier, fret aérien et logistique			**2 024 254,69**	**0,11**
UNITED PARCEL SERVICE-CL B	USD	23 968	2 024 254,69	0,11

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Crédit à la consommation			**15 667 873,51**	**0,88**
AMERICAN EXPRESS CO	USD	33 354	10 506 460,30	0,59
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	USD	16 049	3 311 878,45	0,19
DRAFTKINGS INC-CL A	USD	63 035	1 849 534,76	0,10
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**40 838 929,62**	**2,30**
COCA-COLA HBC AG-DI	GBP	15 401	677 668,69	0,04
KEURIG DR PEPPER INC	USD	127 759	3 046 983,35	0,17
KRAFT HEINZ CO/THE	USD	130 435	2 693 217,04	0,15
KROGER CO	USD	98 910	5 261 949,68	0,30
MACQUARIE GROUP LTD	AUD	14 400	1 661 412,67	0,09
MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	EUR	12 748	173 576,77	0,01
MERCADOLIBRE INC	USD	9 042	15 507 632,44	0,88
NN GROUP NV	EUR	30 135	1 981 074,90	0,11
SYSCO CORP	USD	104 234	6 540 085,54	0,37
WESFARMERS LTD	AUD	40 460	1 862 878,38	0,10
WOOLWORTHS GROUP LTD	AUD	85 869	1 432 450,16	0,08
Distribution spécialisée			**36 017 157,11**	**2,03**
HOME DEPOT INC	USD	42 404	12 423 871,94	0,70
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	37 658	2 121 651,72	0,12
SHERWIN-WILLIAMS CO/THE	USD	39 959	11 024 662,41	0,62
TJX COMPANIES INC	USD	79 874	10 446 971,04	0,59
Divertissement			**32 432 523,00**	**1,82**
ELECTRONIC ARTS INC	USD	25 866	4 500 148,82	0,25
LIVE NATION ENTERTAINMENT IN	USD	101 112	12 268 261,74	0,70
NETFLIX INC	USD	60 000	4 789 986,80	0,27
NINTENDO CO LTD	JPY	23 000	1 323 733,64	0,07
ROBLOX CORP -CLASS A	USD	16 441	1 134 330,31	0,06
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	63 505	1 411 716,15	0,08
WALT DISNEY CO/THE	USD	72 306	7 004 345,54	0,39
Electricité			**21 547 630,98**	**1,21**
ENEL SPA	EUR	298 948	2 653 761,40	0,15
EVERSOURCE ENERGY	USD	51 000	2 923 777,09	0,16
EXELON CORP	USD	133 625	4 959 524,67	0,28
IBERDROLA SA	EUR	231 456	4 273 835,04	0,24
NEXTERA ENERGY INC	USD	71 050	4 856 651,20	0,27
SSE PLC	GBP	75 337	1 880 081,58	0,11
Emballage et conditionnement			**1 027 802,86**	**0,06**
BRAMBLES LTD	AUD	78 840	1 027 802,86	0,06
Equipement et services pour l'énergie			**1 220 894,84**	**0,07**
SOUTH32 LTD	AUD	604 000	1 220 894,84	0,07

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements de communication			**22 617 229,79**	**1,27**
ARISTA NETWORKS INC	USD	58 830	6 563 493,47	0,37
CISCO SYSTEMS INC	USD	122 261	8 018 872,52	0,45
NOKIA OYJ	EUR	199 000	1 108 828,00	0,06
QUALCOMM INC	USD	47 555	6 926 035,80	0,39
Equipements électriques			**19 539 397,50**	**1,10**
ABB LTD-REG	CHF	73 224	4 660 209,87	0,26
GE VERNOVA INC	USD	6 151	3 422 971,66	0,19
HUBBELL INC	USD	12 725	4 811 869,17	0,28
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	60 600	1 509 328,50	0,08
PRYSMIAN SPA	EUR	9 500	820 610,00	0,05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	18 367	4 314 408,30	0,24
Equipements et fournitures médicaux			**15 957 635,69**	**0,90**
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	15 052	1 605 743,18	0,09
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	86 897	7 054 901,40	0,40
COCHLEAR LTD	AUD	7 200	1 065 609,81	0,06
CVS HEALTH CORP	USD	34 954	2 361 913,61	0,13
INSULET CORP	USD	13 000	3 146 255,69	0,18
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	16 100	723 212,00	0,04
Equipements et instruments électroniques			**9 336 222,78**	**0,53**
DAIKIN INDUSTRIES LTD	JPY	14 600	1 592 532,75	0,09
FUJIFILM HOLDINGS CORP	JPY	107 600	1 954 566,03	0,11
HOYA CORP	JPY	14 000	1 801 246,84	0,10
ZOOM COMMUNICATIONS INC	USD	54 277	3 987 877,16	0,23
FPI Bureautiques			**606 750,00**	**0,03**
GECINA SA	EUR	7 500	606 750,00	0,03
FPI de détail			**6 887 934,72**	**0,39**
REGENCY CENTERS CORP	USD	85 019	4 997 114,88	0,28
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	20 384	1 890 819,84	0,11
FPI spécialisé			**16 697 767,23**	**0,94**
DIGITAL REALTY TRUST INC	USD	18 028	2 374 823,86	0,13
VICI PROPERTIES INC	USD	598 207	14 322 943,37	0,81
Gaz			**1 519 575,22**	**0,09**
OSAKA GAS CO LTD	JPY	51 517	1 519 575,22	0,09
Gestion immobilière et développement			**11 807 426,49**	**0,66**
CK ASSET HOLDINGS LTD	HKD	261 000	1 122 654,33	0,06
DAIWA HOUSE INDUSTRY CO LTD	JPY	62 616	1 768 045,36	0,10
SIMON PROPERTY GROUP INC	USD	40 751	6 422 936,36	0,36
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	18 835	2 493 790,44	0,14

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Grands magasins et autres			**27 001 365,81**	**1,52**
DOLLARAMA INC	CAD	114 000	14 526 343,25	0,82
EBAY INC	USD	130 302	9 663 505,64	0,54
NEXT PLC	GBP	17 945	2 811 516,92	0,16
Hôtels, restaurants et loisirs			**9 121 939,93**	**0,51**
ARISTOCRAT LEISURE	AUD	39 000	1 288 337,50	0,07
EXPEDIA GROUP INC	USD	18 000	4 342 100,56	0,25
ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	USD	13 000	3 087 368,56	0,17
WHITBREAD PLC	GBP	13 838	404 133,31	0,02
Industrie aérospatiale et défense			**24 574 684,96**	**1,38**
AIRBUS SE	EUR	16 697	3 312 684,80	0,19
AXON ENTERPRISE INC	USD	3 606	1 743 757,15	0,10
HOWMET AEROSPACE INC	USD	39 000	6 808 105,92	0,38
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	42 635	930 689,32	0,05
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	98 000	1 290 728,97	0,07
RTX CORP	USD	50 983	7 961 413,60	0,45
SAFRAN SA	EUR	8 498	2 527 305,20	0,14
Infrastructure de transports			**3 005 076,37**	**0,17**
AENA SME SA	EUR	70 570	1 680 977,40	0,10
TRANSURBAN GROUP	AUD	164 110	1 324 098,97	0,07
Logiciels			**144 350 377,83**	**8,12**
ADOBE INC	USD	25 398	7 568 688,34	0,43
AECOM	USD	48 665	3 950 133,64	0,22
APPLOVIN CORP-CLASS A	USD	13 959	8 008 730,37	0,45
AUTODESK INC	USD	35 665	8 989 055,86	0,51
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	19 000	5 056 852,14	0,28
CCL INDUSTRIES INC - CL B	CAD	53 800	2 897 360,08	0,16
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	12 102	4 830 289,51	0,27
EMCOR GROUP INC	USD	4 400	2 292 031,16	0,13
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	54 354	726 169,44	0,04
FORTINET INC	USD	163 525	11 056 682,06	0,62
GEN DIGITAL INC	USD	382 200	8 848 412,45	0,50
GENERAL MOTORS CO	USD	235 957	16 337 880,06	0,92
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	GBP	412 000	1 954 894,35	0,11
INTUIT INC	USD	9 541	5 381 369,34	0,30
NEMETSCHEK SE	EUR	15 184	1 409 075,20	0,08
OPEN TEXT CORP	CAD	378 189	10 500 682,22	0,59
PALANTIR TECHNOLOGIES INC-A	USD	111 289	16 843 305,16	0,96
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	20 817	3 264 925,20	0,18
PANDORA A/S	DKK	14 879	1 409 610,44	0,08
PINTEREST INC- CLASS A	USD	114 024	2 513 586,24	0,14
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	JPY	45 600	2 191 455,61	0,12

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SALESFORCE INC	USD	35 126	7 923 052,20	0,45
SAP SE	EUR	16 461	3 429 649,35	0,19
SERVICENOW INC	USD	34 925	4 555 460,64	0,26
SYNOPSYS INC	USD	5 808	2 322 903,28	0,13
TFI INTERNATIONAL INC	CAD	1 000	88 123,49	0,00
Logiciels et services internet			**12 135 213,11**	**0,68**
GODADDY INC - CLASS A	USD	114 863	12 135 213,11	0,68
Machines			**51 861 749,13**	**2,92**
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	203 558	3 121 899,50	0,18
CATERPILLAR INC	USD	20 674	10 084 307,02	0,57
CUMMINS INC	USD	19 854	8 629 123,67	0,49
ILLINOIS TOOL WORKS	USD	56 220	11 790 187,75	0,66
KOMATSU LTD	JPY	75 100	2 039 772,58	0,11
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	86 000	1 793 913,44	0,10
PANASONIC HOLDINGS CORP	JPY	152 700	1 678 471,82	0,09
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	12 958	4 294 140,75	0,24
VOLVO AB-A SHS	SEK	65 367	1 789 487,28	0,10
WABTEC CORP	USD	32 021	5 819 645,32	0,33
WARTSILA OYJ ABP	EUR	27 000	820 800,00	0,05
Marchés de capitaux			**44 667 425,29**	**2,51**
3I GROUP PLC	GBP	63 635	2 378 067,97	0,13
BANCO SANTANDER SA	EUR	438 777	4 418 484,39	0,25
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	CAD	222 000	13 959 289,40	0,79
CITIGROUP INC	USD	95 327	9 471 418,65	0,53
LPL FINANCIAL HOLDINGS INC	USD	7 869	2 393 095,26	0,13
MORGAN STANLEY	USD	52 849	7 988 661,05	0,45
PARTNERS GROUP HOLDING AG	CHF	1 678	1 771 592,91	0,10
T ROWE PRICE GROUP INC	USD	22 019	1 919 456,10	0,11
WISE PLC - A	GBP	36 000	367 359,56	0,02
Media			**32 608 024,80**	**1,83**
FOX CORP - CLASS A	USD	119 552	7 438 089,86	0,42
FOX CORP - CLASS B	USD	136 954	7 571 563,90	0,43
INFORMA PLC	GBP	202 747	2 052 663,90	0,12
OMNICOM GROUP	USD	226 101	15 545 707,14	0,86
Médias et services interactifs			**77 516 816,98**	**4,36**
ALPHABET INC-CL A	USD	196 914	52 479 102,56	2,95
ALPHABET INC-CL C	USD	92 873	24 814 634,42	1,40
SCOUT24 SE	EUR	2 600	223 080,00	0,01
Métaux et minerais			**12 642 296,64**	**0,71**
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	17 790	628 553,51	0,04
BOLIDEN AB	SEK	51 401	2 445 903,32	0,14

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORTESCUE METALS GROUP	AUD	104 687	1 308 290,30	0,07
NEWMONT CORP	USD	80 191	6 817 720,08	0,38
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	AUD	95 000	1 441 829,43	0,08
Ordinateurs et périphériques			**115 978 559,35**	**6,52**
APPLE INC	USD	408 289	94 510 151,59	5,31
INTL BUSINESS MACHINES CORP	USD	9 871	2 489 581,43	0,14
PURE STORAGE INC - CLASS A	USD	46 660	2 662 256,03	0,15
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	USD	19 541	4 582 056,27	0,26
WESTERN DIGITAL CORP	USD	80 000	11 734 514,03	0,66
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**10 127 155,97**	**0,57**
LONZA GROUP NOM.	CHF	2 771	1 601 551,64	0,09
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	17 280	8 525 604,33	0,48
Pétrole et gaz			**48 117 375,12**	**2,71**
ALTAGAS LTD	CAD	152 360	3 960 659,67	0,22
CAMECO CORP	CAD	64 700	5 050 932,36	0,28
CHEVRONTEXACO CORP	USD	27 891	3 619 453,63	0,20
MARATHON PETROLEUM CORP	USD	30 502	4 223 713,45	0,24
OMV AG	EUR	9 700	460 944,00	0,03
SHELL PLC	EUR	200 312	6 304 820,20	0,35
TARGA RESOURCES	USD	92 859	14 587 666,99	0,83
TOTALENERGIES SE	EUR	68 850	3 827 371,50	0,22
VALERO ENERGY CORP	USD	33 166	4 597 124,73	0,26
WOODSIDE ENERGY GROUP LTD	AUD	110 845	1 484 688,59	0,08
Produits alimentaires			**20 467 620,72**	**1,15**
AJINOMOTO CO INC	JPY	77 600	1 398 231,24	0,08
HERSHEY CO/THE	USD	22 269	3 450 562,07	0,19
JM SMUCKER CO NEW	USD	68 999	5 746 342,71	0,32
NESTLE SA-REG	CHF	79 371	6 716 467,00	0,38
UNILEVER PLC	EUR	56 661	3 156 017,70	0,18
Produits chimiques			**16 333 782,08**	**0,92**
AIR LIQUIDE SA	EUR	20 629	3 306 003,54	0,19
BASF SE	EUR	47 741	2 121 132,63	0,12
GIVAUDAN-REG	CHF	598	2 021 824,83	0,11
NITTO DENKO CORP	JPY	77 900	1 572 056,26	0,09
NUTRIEN LTD	CAD	82 800	4 357 299,21	0,25
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	49 600	1 312 955,16	0,07
YARA INTERNATIONAL ASA	NOK	47 000	1 642 510,45	0,09
Produits de soins personnels			**4 911 294,78**	**0,28**
KAO CORP	JPY	52 600	1 788 962,58	0,10
L'OREAL	EUR	8 517	3 122 332,20	0,18

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits domestiques			**24 514 692,43**	**1,38**
CLOROX COMPANY	USD	88 683	7 613 697,38	0,43
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	225 230	15 154 050,49	0,85
KIMBERLY-CLARK CORP	USD	20 336	1 746 944,56	0,10
Produits pharmaceutiques			**87 235 153,07**	**4,91**
ABBVIE INC	USD	81 008	15 760 158,30	0,89
ASTELLAS PHARMA	JPY	201 800	2 294 363,36	0,13
ASTRAZENECA PLC	GBP	26 369	4 164 559,47	0,23
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	59 400	1 080 298,32	0,06
ELI LILLY & CO	USD	25 002	22 878 070,04	1,31
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	65 367	1 601 120,20	0,09
GSK PLC	GBP	155 215	3 243 311,78	0,18
MERCK & CO. INC.	USD	110 063	9 864 388,76	0,55
NOVARTIS AG-REG	CHF	64 782	7 630 421,49	0,43
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	95 638	4 164 715,42	0,23
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	EUR	40 011	1 942 133,94	0,11
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	8 300	2 927 522,84	0,16
ROYALTY PHARMA PLC- CL A	USD	85 991	2 829 147,46	0,16
SANOFI	EUR	49 898	4 127 562,56	0,23
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	103 843	2 727 379,13	0,15
Produits pour l'industrie du bâtiment			**1 896 510,64**	**0,11**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	21 809	1 896 510,64	0,11
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**206 258 744,13**	**11,62**
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	54 664	9 967 935,83	0,56
ADVANTEST CORP	JPY	23 800	2 538 514,63	0,14
APPLIED MATERIALS INC	USD	33 738	7 382 458,70	0,42
ASML HOLDING NV	EUR	12 520	11 535 928,00	0,65
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	2 978	398 307,50	0,02
BROADCOM INC	USD	126 110	37 163 498,66	2,09
FIRST SOLAR INC	USD	13 928	3 097 970,49	0,17
KLA CORP	USD	6 167	6 380 346,85	0,36
LAM RESEARCH CORP	USD	62 074	9 047 492,29	0,51
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	47 259	11 484 687,46	0,65
MONOLITHIC POWER SYSTEMS INC	USD	4	3 086,93	0,00
NVIDIA CORP	USD	654 516	103 935 658,39	5,86
STMICROELECTRONICS NV	EUR	21 762	489 100,95	0,03
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	15 200	2 833 757,45	0,16
Services aux collectivités			**5 548 633,63**	**0,31**
E.ON SE	EUR	171 854	2 771 145,75	0,15
POSTE ITALIANE SPA	EUR	89 181	1 915 607,88	0,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	29 000	861 880,00	0,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			**1 271 481,78**	**0,07**
SECOM CO LTD	JPY	42 000	1 271 481,78	0,07
Services aux professionnels			**20 645 353,10**	**1,16**
AUTOMATIC DATA PROCESSING	USD	19 332	4 234 126,92	0,24
BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIO	USD	29 497	5 605 045,33	0,31
COMPUTERSHARE LTD	AUD	56 000	1 085 532,59	0,06
EXPERIAN PLC	GBP	42 729	1 645 738,15	0,09
INTERTEK GROUP PLC	GBP	33 238	1 760 968,77	0,10
RELX PLC	GBP	69 594	2 407 076,45	0,14
VERISK ANALYTICS INC	USD	11 000	2 095 099,83	0,12
WOLTERS KLUWER	EUR	20 509	1 811 765,06	0,10
Services de télécommunication diversifiés			**12 926 533,14**	**0,73**
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	129 176	3 573 008,16	0,20
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	287 142	1 141 676,59	0,06
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS	SGD	451 251	1 359 414,74	0,08
VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	197 590	6 852 433,65	0,39
Services de télécommunication mobile			**4 995 740,92**	**0,28**
KDDI CORP	JPY	160 200	2 357 019,41	0,13
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	110 400	2 638 721,51	0,15
Services financiers diversifiés			**91 335 890,25**	**5,14**
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 620	362 394,00	0,02
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HKD	45 242	2 017 288,48	0,11
MASTERCARD INC - A	USD	48 897	23 767 992,98	1,35
MOODY'S CORP	USD	26 841	11 675 017,97	0,66
S&P GLOBAL INC	USD	18 726	8 332 428,23	0,47
SINGAPORE EXCHANGE LTD	SGD	101 000	1 134 147,71	0,06
TMX GR LTD	CAD	78 700	2 553 264,80	0,14
ULTA BEAUTY INC	USD	9 438	4 861 922,07	0,27
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	17 874	2 465 636,46	0,14
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	68 030	20 314 871,90	1,14
VISTRA CORP	USD	52 511	7 213 248,44	0,41
WELLTOWER INC	USD	42 000	6 637 677,21	0,37
Services liés aux technologies de l'information			**29 893 866,69**	**1,68**
CAPGEMINI SE	EUR	3 421	486 637,25	0,03
CLOUDFLARE INC - CLASS A	USD	23 106	3 878 707,39	0,22
DATADOG INC - CLASS A	USD	20 583	2 383 313,18	0,13
NEC CORP	JPY	60 400	1 742 221,09	0,10
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	55 212	2 744 498,75	0,15
REDDIT INC-CL A	USD	6 881	1 346 788,26	0,08
ROBINHOOD MARKETS INC - A	USD	50 902	4 901 882,75	0,28
SHOPIFY INC - CLASS A	CAD	32 300	4 434 002,11	0,25

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	77 542	5 394 828,92	0,29
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	13 579	2 580 986,99	0,15
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			**6 903 197,10**	**0,39**
ANNALY CAPITAL MANAGEMENT IN	USD	206 948	3 940 020,67	0,22
AON PLC/IRELAND-A	USD	9 862	2 963 176,43	0,17
Sociétés commerciales et de distribution			**6 661 628,66**	**0,37**
MITSUI & CO LTD	JPY	112 400	2 834 893,85	0,16
WW GRAINGER INC	USD	4 454	3 826 734,81	0,21
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**3 175 380,51**	**0,18**
COVIVIO	EUR	12 017	680 763,05	0,04
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	212 718	1 515 324,93	0,08
STOCKLAND	AUD	301 000	979 292,53	0,06
Soins et autres services médicaux			**26 011 797,67**	**1,46**
CENCORA INC	USD	51 110	14 698 286,43	0,82
QUEST DIAGNOSTICS INC	USD	16 428	2 427 307,11	0,14
THE CIGNA GROUP	USD	10 954	2 567 047,91	0,14
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	22 482	6 319 156,22	0,36
Textiles, habillement et produits de luxe			**9 922 072,39**	**0,56**
ADIDAS AG	EUR	5 482	926 732,10	0,05
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	13 175	2 436 065,29	0,14
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 050	2 228 100,00	0,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	6 715	4 331 175,00	0,24
Transport maritime			**1 539 212,93**	**0,09**
NIPPON YUSEN KK	JPY	55 800	1 539 212,93	0,09
Transport routier et ferroviaire			**5 239 631,04**	**0,29**
CANADIAN NATL RAILWAY CO	CAD	38 900	3 280 126,09	0,18
EAST JAPAN RAILWAY CO	JPY	87 300	1 959 504,95	0,11
Vente par correspondance			**36 082 170,75**	**2,03**
AMAZON.COM INC	USD	183 592	36 082 170,75	2,03
TITRES D'OPC			**39 234 155,23**	**2,21**
OPCVM			**39 234 155,23**	**2,21**
Gestion collective			**39 234 155,23**	**2,21**
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	358,355	39 234 155,23	2,21
Total			**1 758 432 988,51**	**98,91**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJES BANKS 0326	1 300	621 842,50		17 296 500,00
FTSE 100 FUT 0326	100	191 553,57		11 385 214,45
ONK TOKYO NIK 0326	20		-6 996,61	5 499 509,34
OSE TOPIX FUT 0326	55	111 022,30		10 238 789,20
SP 500 MINI 0326	25		-78 949,72	7 335 880,62
Sous-total 1.		**924 418,37**	**-85 946,33**	**51 755 893,61**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**924 418,37**	**-85 946,33**	**51 755 893,61**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 758 432 988,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	838 472,04
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	20 287 977,25
Autres passifs (-)	-1 769 415,00
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**1 777 790 022,80**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - E	EUR	25 597 512,8193	68,08
Part EGEPARGNE ACTIONS MONDE - S	EUR	2 068 399,4312	16,88

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Egépargne Actions Monde - A

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000203669 - FR001400XUC5 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.
Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans Egépargne Actions Monde, vous investissez dans un portefeuille d'actions internationales en cohérence avec les valeurs et les politiques des groupes EDF et Engie (ex GDF Suez) qui couvrent les domaines suivants : Droits fondamentaux, Gouvernance, Environnement, Social et Sociétal.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme une performance au moins équivalente à l'indice de référence MSCI World converti en euro, dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.
Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice.
La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le FCPE fait l'objet d'une gestion active s'appuyant sur des équipes de gérants et d'analystes et sur un pilotage rigoureux du risque. La partie actions du portefeuille est composée de deux poches :
- une poche de "sélection positive" des actions sélectionnées après une analyse combinant une évaluation financière "classique" et des critères définis par un accord collectif signé en 2007 par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.
- une poche thématique qui sera investie dans des actions internationales suivant des thèmes en rapport ou en cohérence avec les métiers ou les valeurs d'EDF et Engie.
La mise en oeuvre de la stratégie et l'intégration des critères spécifiques à EDF et Engie peuvent conduire à des écarts de composition et de performances entre le portefeuille et son indice de référence.
L'exposition en actions est réalisée soit par des investissements en titres vifs, ou par le biais d'OPC investis en actions ou en produits dérivés ayant des sous-jacents actions. Le FCPE peut être exposé jusqu'à 105% de son actif net en actions. Toutefois le gérant peut réduire cette exposition jusqu'à 80% en cas d'anticipation de baisse des marchés.
Le FCPE pourra être investi au maximum à 20% en produits monétaires définis par l'accord collectif signé par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
Egépargne Actions Monde est libellée en EUR.
Egépargne Actions Monde a une durée de placement recommandée de 5 ans.
Cette durée de placement recommandée est distincte du délai légal d'indisponibilité des sommes en matière d'épargne salariale.
Egépargne Actions Monde capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le règlement.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Egépargne Actions Monde.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€4 260	€3 960
	Rendement annuel moyen	-57,4%	-16,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 130	€11 290
	Rendement annuel moyen	-8,7%	2,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 990	€18 000
	Rendement annuel moyen	9,9%	12,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€14 270	€22 130
	Rendement annuel moyen	42,7%	17,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2024 et le 02/10/2025
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2016 et le 30/04/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€36	€331
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,89% avant déduction des coûts et de 12,47% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	26,00 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	10,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Teneur de comptes : NATIXIS INTEREPARGNE
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Egépargne Actions Monde - E

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000098369 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.
Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans Egépargne Actions Monde, vous investissez dans un portefeuille d'actions internationales en cohérence avec les valeurs et les politiques des groupes EDF et Engie (ex GDF Suez) qui couvrent les domaines suivants : Droits fondamentaux, Gouvernance, Environnement, Social et Sociétal.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme une performance au moins équivalente à l'indice de référence MSCI World converti en euro, dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.
Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice.
La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le FCPE fait l'objet d'une gestion active s'appuyant sur des équipes de gérants et d'analystes et sur un pilotage rigoureux du risque. La partie actions du portefeuille est composée de deux poches :
- une poche de "sélection positive" des actions sélectionnées après une analyse combinant une évaluation financière "classique" et des critères définis par un accord collectif signé en 2007 par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.
- une poche thématique qui sera investie dans des actions internationales suivant des thèmes en rapport ou en cohérence avec les métiers ou les valeurs d'EDF et Engie.
La mise en oeuvre de la stratégie et l'intégration des critères spécifiques à EDF et Engie peuvent conduire à des écarts de composition et de performances entre le portefeuille et son indice de référence.
L'exposition en actions est réalisée soit par des investissements en titres vifs, ou par le biais d'OPC investis en actions ou en produits dérivés ayant des sous-jacents actions. Le FCPE peut être exposé jusqu'à 105% de son actif net en actions. Toutefois le gérant peut réduire cette exposition jusqu'à 80% en cas d'anticipation de baisse des marchés.
Le FCPE pourra être investi au maximum à 20% en produits monétaires définis par l'accord collectif signé par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
Egépargne Actions Monde est libellée en EUR.
Egépargne Actions Monde a une durée de placement recommandée de 5 ans.
Cette durée de placement recommandée est distincte du délai légal d'indisponibilité des sommes en matière d'épargne salariale.
Egépargne Actions Monde capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le règlement.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Egépargne Actions Monde.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€4 260	€3 960
	Rendement annuel moyen	-57,4%	-16,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 130	€11 280
	Rendement annuel moyen	-8,7%	2,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 990	€18 000
	Rendement annuel moyen	9,9%	12,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€14 270	€22 100
	Rendement annuel moyen	42,7%	17,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2024 et le 02/10/2025
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2016 et le 30/04/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€36	€331
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,89% avant déduction des coûts et de 12,47% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	26,00 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	10,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Teneur de comptes : NATIXIS INTEREPARGNE
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Egépargne Actions Monde - S

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000203679 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.
Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans Egépargne Actions Monde, vous investissez dans un portefeuille d'actions internationales en cohérence avec les valeurs et les politiques des groupes EDF et Engie (ex GDF Suez) qui couvrent les domaines suivants : Droits fondamentaux, Gouvernance, Environnement, Social et Sociétal.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme une performance au moins équivalente à l'indice de référence MSCI World converti en euro, dividendes nets réinvestis. L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.
Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice.
La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le FCPE fait l'objet d'une gestion active s'appuyant sur des équipes de gérants et d'analystes et sur un pilotage rigoureux du risque. La partie actions du portefeuille est composée de deux poches :
- une poche de "sélection positive" des actions sélectionnées après une analyse combinant une évaluation financière "classique" et des critères définis par un accord collectif signé en 2007 par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.
- une poche thématique qui sera investie dans des actions internationales suivant des thèmes en rapport ou en cohérence avec les métiers ou les valeurs d'EDF et Engie.
La mise en oeuvre de la stratégie et l'intégration des critères spécifiques à EDF et Engie peuvent conduire à des écarts de composition et de performances entre le portefeuille et son indice de référence.
L'exposition en actions est réalisée soit par des investissements en titres vifs, ou par le biais d'OPC investis en actions ou en produits dérivés ayant des sous-jacents actions. Le FCPE peut être exposé jusqu'à 105% de son actif net en actions. Toutefois le gérant peut réduire cette exposition jusqu'à 80% en cas d'anticipation de baisse des marchés.
Le FCPE pourra être investi au maximum à 20% en produits monétaires définis par l'accord collectif signé par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
Egépargne Actions Monde est libellée en EUR.
Egépargne Actions Monde a une durée de placement recommandée de 5 ans.
Cette durée de placement recommandée est distincte du délai légal d'indisponibilité des sommes en matière d'épargne salariale.
Egépargne Actions Monde capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le règlement.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Egépargne Actions Monde.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€4 260	€3 960
	Rendement annuel moyen	-57,4%	-16,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 110	€11 260
	Rendement annuel moyen	-8,9%	2,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 960	€17 790
	Rendement annuel moyen	9,6%	12,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€14 240	€21 870
	Rendement annuel moyen	42,4%	16,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2024 et le 02/10/2025
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2016 et le 30/04/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€36	€327
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,62% avant déduction des coûts et de 12,21% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	26,00 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	10,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Teneur de comptes : NATIXIS INTEREPARGNE
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Egépargne Actions Monde

Identifiant d'entité juridique :
96950015YDQO8GL4YI20

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- [ ] **Oui**
- [x] **Non**

- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: _____**
  - [ ] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: _____**

- [x] Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **43,40 %** d'investissements durables
  - [x] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [x] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [x] **ayant un objectif social**
- [ ] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

par le produit sont atteintes.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,035 (D).**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est **: -0,206 (D).**

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,093 (D) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de -0,255 (D).

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple,

l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
  - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
  - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
  - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
  - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

  Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

  Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de

notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
NVIDIA CORP	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	États-Unis	5,84 %
APPLE INC	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	États-Unis	5,31 %
ALPHABET INC CL A	Services de communication	Médias et Divertissement	États-Unis	2,95 %
AM EURO LIQUIDITY S-T RESP - Z (C)	Finance	Fonds	France	2,21 %
BROADCOM INC	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	États-Unis	2,09 %
AMAZON.COM INC	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	États-Unis	2,03 %
ALPHABET INC CL C	Services de communication	Médias et Divertissement	États-Unis	1,39 %
MASTERCARD INC-CL A	Finance	Services financiers	États-Unis	1,34 %
ELI LILLY & CO	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	États-Unis	1,29 %
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	Services financiers	États-Unis	1,14 %
PEPSICO INC	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	États-Unis	0,98 %
PALANTIR TECHN-A	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	États-Unis	0,95 %
GENERAL MOTORS CO	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	États-Unis	0,92 %
ABBVIE INC	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	États-Unis	0,89 %
OMNICOM GROUP INC	Services de communication	Médias et Divertissement	États-Unis	0,87 %

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 43,40 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

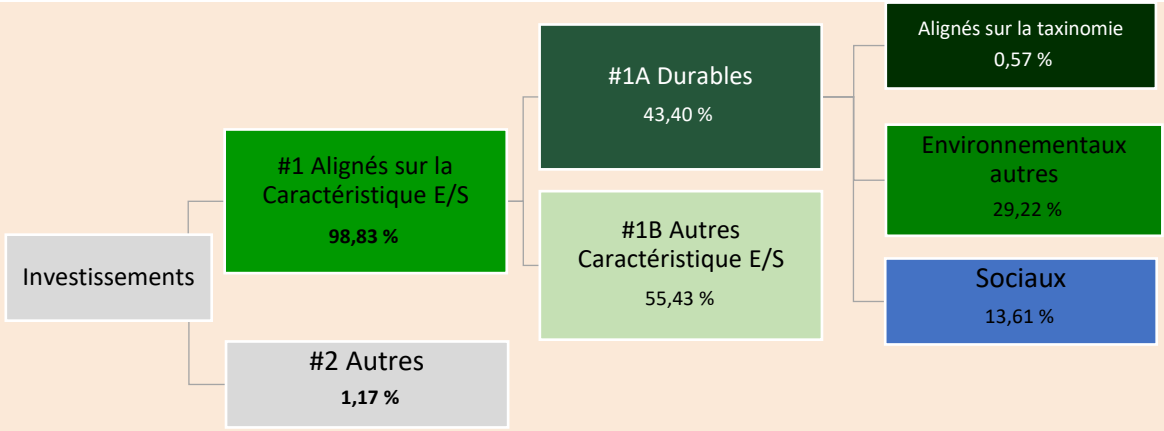

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier**.**

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?***

Secteur	***Sous-Secteur***	***% d'actifs***
Technologies de l'info.	*Semi-conducteurs & Equipement de fabrication*	*11,98 %*
Services de communication	*Médias et Divertissement*	*8,23 %*
Technologies de l'info.	*Logiciels & Services Informatiques*	*7,95 %*
Industrie	*Biens d'équipement*	*7,82 %*
Technologies de l'info.	*Technologie, Matériel et équipement*	*7,37 %*
Finance	*Services financiers*	*7,22 %*

Santé	*Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie*	*6,88 %*
Conso Cyclique	*Consumer Discretionary Distribution & Retail*	*6,20 %*
Finance	*Banques*	*5,92 %*
Santé	*Services & Equipements de Santé*	*2,61 %*
Énergie	*Pétrole et Gaz*	*2,48 %*
Conso non Cyclique	*Alimentation, Boisson & Tabac*	*2,39 %*
Immobilier	*REITs*	*2,27 %*
Finance	*Fonds*	*2,21 %*
Finance	*Assurance*	*2,20 %*
Conso Cyclique	*Automobiles & Composants*	*2,07 %*
Conso non Cyclique	*Produits ménagers, hygiène et beauté*	*1,92 %*
Matériaux	*Chimie*	*1,58 %*
Industrie	*Services commerciaux & professionnels*	*1,41 %*
Services publics	*Services publics d'électricité*	*1,21 %*
Industrie	*Transports*	*1,13 %*
Services de communication	*Services télécom*	*1,01 %*
Conso Cyclique	*Biens de conso. durables & vêtement*	*0,95 %*

Conso Cyclique	*Services à la consommation*	*0,90 %*
Matériaux	*Métaux et mines.*	*0,78 %*
Conso non Cyclique	*Consumer Staples Distribution & Retail*	*0,74 %*
Services publics	*Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable*	*0,41 %*
Services publics	*Services publics de gaz*	*0,31 %*
Immobilier	*Foncières / Développeurs immobiliers*	*0,30 %*
Services publics	*Multi-Utilitaires*	*0,20 %*
Matériaux	*Contenants et emballages*	*0,16 %*
Autres	*Autres*	*0,00 %*
Liquidités	*Liquidités*	*1,16 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,57 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée.Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1]?***

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

[X] Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***

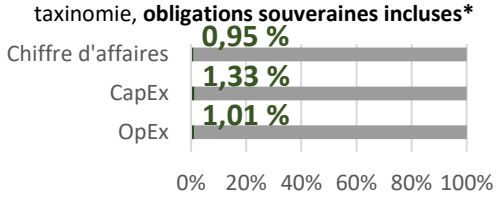

	OpEx	*CapEx*	*Chiffre d'affaires*
Autres investissements	98,99 %	98,67 %	99,05 %
Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	*0,00 %*	*0,00 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie : nucléaire	*0,00 %*	*0,00 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	*1,01 %*	*1,33 %*	*0,95 %*

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines***

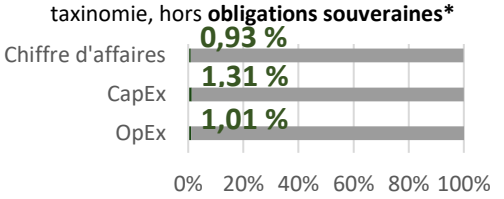

	OpEx	*CapEx*	*Chiffre d'affaires*
Autres investissements	98,99 %	98,69 %	99,07 %
Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	*0,00 %*	*0,00 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie : nucléaire	*0,00 %*	*0,00 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	*1,01 %*	*1,31 %*	*0,93 %*

Ce graphique représente 99,6 % des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,05 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,42 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 0,45 %

effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **29,22 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **13,61 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut**.**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

EGEPARGNE ACTIONS MONDE
FCPE - Fonds d'épargne salariale